

Calendrier promotion 2019-2020

Année N de post-nomination

R1	R2	R3	R4	R5	R6
Les 10 et 11 Juillet 2019	Du 14 au 16 octobre 2019	Du 27 au 30 janvier 2020	Du 17 au 20 mars 2020	Du 12 au 14 mai 2020	Les 9 et 10 juillet 2020

Année N +1 de post-nomination

R7
septembre 2020

Coût total de la formation : Nous consulter

Chaque session commence le 1er jour à 10h00 et se termine le dernier jour à 16h00
*mercredi 10 juillet 2019 début de la formation 9h00.



Assistante de direction responsable du suivi administratif : Anastasia MARAIS
a-marais@enseignement-catholique.fr
Ligne directe : 01 55 48 04 62

eCm

2 rue Chaintron - 92120 MONTROUGE
Tél. 01 55 48 04 62
www.ecoledescadresmissionnes.fr

eCm

école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Formation des chefs d'établissement du second degré

Post-nomination 2019-2020

Conditions pour suivre cette 3ème phase du dispositif de formation initiale
2ème année du parcours de certification de niveau 1
"Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"

Certification professionnelle inscrite au RNCP code : 19229 - code NSF 333p
Par arrêté du 16 avril 2014, publié au J.O. du 3 juillet 2014



Etre nommé Chef d'établissement
par une Tutelle et avoir reçu une Lettre de Mission



Ce parcours est accessible aux personnes nommées ayant suivi l'intégralité du dispositif : année de détermination et année préalable.

Dès sa nomination, le stagiaire prend contact avec l'ECM pour s'inscrire à cette 3ème phase. La Tutelle atteste de sa nomination.

Une session « R1 » de préparation de rentrée constitue la première étape de ce dispositif.

Le parcours de post-nomination comprend 6 regroupements en première année de direction (R1, R2, R3, R4, R5, R6) situés à des moments-clés de l'année et un regroupement (R7) sur le premier trimestre de la seconde année pour clore le parcours et relire sa première année d'exercice.



Architecture du dispositif

1ère année de formation

Les six regroupements de la première année de direction sont situés à des moments-clés de l'année, permettant de travailler (en relecture et en projection d'action) sur des "situations emblématiques" au cœur desquelles vont se construire et s'ancrer la légitimité et les postures du nouveau chef d'établissement.

R1 (2j début juillet)

Se préparer à entrer en fonction

R2 (3j)

Lire l'établissement pour situer son pilotage

I
N
T
E
R
S
E
S
I
O
N

R3 (4j)

Analyser le contexte d'établissement pour orienter son pilotage

I
N
T
E
R
S
E
S
I
O
N

R4(4j)

Exercer son pilotage dans une réalité de réseaux

I
N
T
E
R
S
E
S
I
O
N

R5 (3j)

Piloter le changement dans un cadre éthique et porteur de sens

I
N
T
E
R
S
E
S
I
O
N

R6 (2j)

Relire une année de pilotage

2ème année de formation

Le regroupement de la seconde année de direction permet de relire la première année de chef d'établissement, d'ancrer les points d'appui de son mode de pilotage à visée prospective, et d'identifier les besoins en termes de formation continuée. La valorisation orale de l'écrit professionnel (UC1) se déroule lors du regroupement R7.

R7 (4j)

Inscrire son pilotage dans une vision à moyen terme

Une formation "en situation"

La prise de fonction est une période riche en expériences, découvertes, questionnements...

La formation proposée a pour objectif de permettre au nouveau chef d'établissement de s'engager dans une démarche réflexive, qu'il devra développer au cœur de sa responsabilité.

OBJECTIFS

Accompagner la pratique professionnelle du chef d'établissement nouvellement nommé, l'aider à adapter et réguler son mode pilotage, lui permettre de développer sa capacité réflexive et de construire une vision stratégique et prospective.

UN DISPOSITIF DE FORMATION PAR ALTERNANCE

UNE RÉGULATION PERMANENTE ... ENTRE PROJECTION ET ACTION

Le dispositif de formation est constitué de

⇒ **Regroupements (présentiel) :**

◆ Deux regroupements de 3 jours et deux regroupements de 4 jours et un regroupement de 2 jours au cours de la première année d'exercice.

◆ Un regroupement de 4 jours au cours de la seconde année

⇒ **Accompagnement :**

◆ De la pratique professionnelle, par un pair proposé par la tutelle.

◆ Dans le cadre de la formation afin de guider le stagiaire en vue de la certification

⇒ **Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)**

ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

L'évaluation des compétences se réfère à quatre principes essentiels :

- **Un principe réflexif :** La capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- **Un principe éthique :** le management stratégique attendu s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité.
- **Un principe stratégique :** les situations professionnelles du chef d'établissement sont complexes, il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systémique du contexte et de son environnement, qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement, qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- **Un principe épistémologique :** les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Au cours de cette dernière étape du parcours, certaines unités de certification font l'objet d'une validation conduisant à la certification de "Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"

(Certification de niveau I enregistré au Registre National de la Certification Professionnelle) :

Dans le cadre de la certification, les UC4 (Ingénierie stratégique), UC5 (Management administratif, économique, matériel et immobilier) et UC1 (Management global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens) font l'objet d'une validation. Pour l'UC1 elle se déroule en session R7.